

# INFO MUTUELLE

## La direction dénonce la mutuelle historique des salarié.es ex-SCAP

Cela fait un quart de siècle que les salariés SCAP bénéficient d'une complémentaire santé de haut niveau, négociée à l'époque par la CGT. Un contrat beaucoup plus intéressant que celui du groupe Publicis, raison pour laquelle les salariés ont toujours souhaité le conserver. Après une première tentative en 2017, déjouée par Info'Com-CGT, le DRH groupe est en voie de réussir à mettre fin à cet avantage social. Retour en quelques dates sur un gâchis pour la santé des salariés.

**Octobre 2017**

Le DRH du groupe Publicis dénonce le contrat santé sans même prévenir la direction de SCAP. Le prestataire AXA envoie en toute logique une lettre à la DRH de SCAP pour résilier le contrat de prévoyance, la raison? : « Une dérive des prestations qui conduit à des résultats déficitaires ».

**Novembre 2017**

Balayer en un mois un changement de mutuelle santé était un pari difficile à tenir. La direction devait pour y parvenir démarrer une information/consultation, attendre que le CE donne un avis, négocier pour que les salariés ne perdent pas en pouvoir d'achat, et enfin informer les salariés du changement de leur contrat. Profitant de la précipitation de la direction, Info'Com-CGT avait demandé aux élus de l'époque de ne pas donner d'avis, afin de repousser le changement de mutuelle, et avait averti les salarié.es par un tract : qu'il ne fallait pas être dupes, le DRH groupe et la direction allaient revenir à la charge très vite.

**Décembre 2017**

le DRH groupe renonce et laisse un an de plus aux salarié.es de SCAP le contrat complémentaire santé AXA. Pour la prévoyance, SCAP passe chez Henner, la mutuelle du groupe.

**Septembre 2019**

la direction dénonce à nouveau l'accord avec AXA sur la complémentaire santé (AXA). Généralement, l'entreprise change de mutuelle pour offrir à ses salarié.es une couverture plus avantageuse. Mais pas chez Publicis ! Le groupe souhaite seulement uniformiser les contrats mutuelle, même si c'est en tirant vers le bas les remboursements santé de certains salarié.es. (voir le tableau comparatif AXA et Henner)

En 2017, lors d'une réunion CE, la direction avait promis que les salarié.es seraient consultés sur le choix de leur mutuelle, mais qu'au final elle ferai son choix unilatéralement. Ce n'est pas acceptable !

La communication du CSE est de toujours dire qu'il va se battre, mais on voit bien que le dialogue social ne fonctionne pas, et que nous perdons plutôt que nous gagnons.

**Tous les salarié.es de Publicis sont sur le même bateau, les « avantages » sont des acquis, et pour les supprimer, la direction essaie de nous diviser.**

**Y ARRIVERA-T-ELLE, CETTE FOIS ?**